

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 09 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes, 12 place de Jaca à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 3 mars 2023,
Secrétaire de séance : Sandrine HIRSCHINGER

Etaient présents 42 titulaires, 1 suppléant, 7 conseillers ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint,

Présents : Dany BARRAUD, Pierre CASABONNE, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Philippe SANSAMAT, Philippe PECAUT, Claude LACOUR, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Claude BERNIARD, Laurent KELLER, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Fabienne MENE-SAFFRANÉ, Marc OXIBAR, Anne BARBET, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Laurence DUPRIEZ, Philippe GARROTÉ, Emmanuelle GRACIA, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Chantal LECOMTE, Frédéric LOUSTAU, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Marie-Annie FOURNIER, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE,

Suppléants : Jérôme PALAS suppléant de Michel CONTOU-CARRÈRE

Pouvoirs : Jean-Claude COSTE à Marie-Lyse BISTUE, Marie-Pierre CASTAINGS à Pierre CASABONNE, Fabienne TOUVARD à Fabienne MENE-SAFFRANÉ, Jean-Michel IDOÏPE à Anne BARBET, Christine CABON à Bernard UTHURRY, Jean CONTOU-CARRÈRE à Philippe GARROTÉ, Patrick MAILLET à Flora LAPERNE,

Absents : André BERNOS, Etienne SERNA, David MIRANDE, Françoise ASSAD, Jean Jacques BORDENAVE, Philippe VIGNEAU, Ophélie ESCOT, Alain CAMSUSOU, Jean CASABONNE, Sylvie BETAT, Alexandre LEHMANN, Cédric PUCHEU, Michèle CAZADOUMECQ, Patrick DRILHOLE, Gérard LEPRETRE, André LABARTHE, Stéphane LARTIGUE, Jean-Luc MARLE, Nathalie PASTOR, Muriel BIOT, Louis BENOIT, Bruno JUNGALAS, Christophe GUERY

RAPPORT N°230309-01-TOU-

VENTE DE LA MAISON DE LA VALLEE

Mme ALTHAPÉ expose :

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L3211-14,

Vu l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat en date du 9 décembre 2021,

Par délibération du 24 février 2022, la CCHB a acté le principe de vendre la Maison de la Vallée à La Pierre Saint-Martin, située sur la parcelle AA-89, avec la volonté de maintenir la destination de ce bien, à savoir un hébergement collectif et un centre de vacances pour enfants.

Le bâtiment est dans un état général plutôt vétuste et des travaux de requalification sont aujourd'hui nécessaires. Pour rappel, le bâtiment est actuellement libre de toute occupation. En effet, en accord avec la CCHB, la Ligue de l'Enseignement des Pyrénées-Atlantiques a résilié le bail à loyer au 31 mars 2022.

La valeur vénale du bien a été estimée par le Pôle d'Evaluation Domanial 64 le 9 décembre 2021 à 150 000 €.

Suite à cette décision, le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques a manifesté son intérêt pour l'achat de ce bien immobilier par courrier en date du 5 juillet 2022.

Il convient de préciser que le Conseil départemental a lancé une étude stratégique à 10 ans pour appréhender l'avenir de la station et envisage dans les prochaines années de procéder à de nouveaux investissements pour un développement au moins 2 saisons (requalification de l'accueil client et du parcours client, réaménagement du front de neige, développement d'activités toutes saisons...).

Aussi, dans le cadre du Plan Montagne et de leur volonté de faciliter l'accès à la montagne pour tous, et dans l'objectif de sécuriser l'accueil des jeunes, et notamment des jeunes du département, le conseil départemental souhaite garantir le maintien d'un hébergement collectif sur la station de la Pierre Saint-Martin par l'acquisition de la Maison de la Vallée.

Ainsi, au vu des objectifs visés pour un développement touristique et social du territoire, qui s'inscrivent dans la stratégie de la CCHB, et des investissements conséquents réalisés et à venir par le Conseil départemental, il est proposé la vente du bien au prix de 130 000 €.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **AUTORISE** la vente de la Maison de la Vallée au Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques au prix de 130 000 €,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les actes et documents nécessaires à la vente,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 09 mars 2023
Pour extrait certifié conforme

Suivent les signatures

La secrétaire de séance

Le Président

Signé SH

Signé BU

Sandrine HIRSCHINGER

Bernard UTHURRY